

LES DÉLÉGUÉS À L'ACCOMPAGNEMENT DES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Accompagner au quotidien les entreprises et les salariés dans leurs besoins en matière de RH (évolution des emplois et compétences).

Anticiper les mutations économiques, sociales, écologiques et technologiques.

■ **Mobilisation des dispositifs mis à disposition par l'État et ses partenaires** pour faciliter la formation et la reconversion des salariés (Transitions collectives, FNE-Formation, Pro-A, PCRH, etc.)

■ **Mobilisation des acteurs adéquats sur votre territoire et mise en relation facilitée** : tous les acteurs intervenants directement ou indirectement sur les volets emploi et formation, les Chambres consulaires, les branches professionnelles et partenaires sociaux.

ANTICIPER - S'ADAPTER - REBONDIR

Contactez votre DARP

Monsieur Frédéric PEYTRAL

frederic.peytral@haute-vienne.gouv.fr

07 86 09 76 99

Accédez
à la carte DARP
départementaux



S'adapter aux changements pour assurer la pérennité de l'entreprise

Changements de réglementation ? des modes de consommation ?

Évolution des marchés ?

Nécessité d'adapter ou de renforcer les compétences des salariés ?

Difficultés économiques ou financières susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi des salariés ?

Besoin de structurer et de réorganiser la fonction RH dans l'entreprise ?

Nécessité d'accompagner les salariés qui seront impactés par les changements organisationnels prévus au sein de l'entreprise et/ou les transitions technologiques, numériques et écologiques à venir ?

Quelques outils...



Transitions collectives Assurer la reconversion des salariés impactés par les transformations à venir pour ne pas procéder à des licenciements.

Ce dispositif permet à tout employeur d'anticiper les transformations de son secteur ou de son activité, en accompagnant ses salariés volontaires vers une formation-reconversion sur des métiers porteurs dans la région. L'Etat prend en charge la rémunération des salariés et les coûts pédagogiques des formations certifiantes, **jusqu'à 100 %** pour les entreprises de moins de 300 salariés.



FNE-Formation

Renforcer l'employabilité de ses salariés au sein de l'entreprise.

Ce dispositif permet d'accompagner les parcours de formation des salariés qui s'inscriraient en priorité dans le cadre des transitions écologique, alimentaire et numérique ou de l'organisation des grands événements sportifs. La prise en charge de l'Etat peut atteindre **jusqu'à 70%** des coûts éligibles pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Vous pouvez prendre contact avec votre DARP

Celui-ci identifie les interlocuteurs de proximité et les outils les plus adaptés à votre situation parmi ceux proposés par :

- le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
- les opérateurs de l'État
- et ses partenaires

Accédez
à la carte DARP
départementaux



L'accompagnement assuré est personnalisé et confidentiel